Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/IG – 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° 2025-024

PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU LOT N° 8 – PLOMBERIE, CHAUFFAGE, CLIMATISATION, VENTILATION DANS LE CADRE DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE ET ACCUEIL DE MAIRIE

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 permettant au Maire, sur délégation du Conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles R2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 001 du 24 septembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, dont la prise de toute décision concernant les avenants aux marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 020 du 24 octobre 2024 autorisant le Maire à signer les avenants en moins-value ;

CONSIDÉRANT que les douches du centre technique municipal ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a dès lors pas lieu d'y installer des équipements à destination des PMR ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n° 4 au lot n° 8 – Plomberie, chauffage, climatisation, ventilation du marché de construction d'un centre technique et accueil de mairie vise à éviter des travaux non nécessaires ;

CONSIDÉRANT que cet avenant entraîne une diminution du montant du marché initial.

DÉCIDE :

Article 1er : Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 4 au lot n° 8 – Plomberie, chauffage, climatisation, ventilation (marché n° 2025013 [ex n° 2024020]) conclu avec la société SAS FLUIDES CLIMAT SERVICES – FCS sise 11 rue du Poteau 77181 COURTRY pour un montant en moins-value de 1296,90 € HT portant le montant total du lot à 170 554 € HT.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au titulaire du marché et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-094-219400017-20250502-DM2025_024-

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 2 mai 2025.

Le Maire,
Éric GRILLON

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 – Fax : 01 45 97 10 22
Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 02/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-094-219400017-20250502-DM2025_024-